



DÉPARTEMENT DES LANDES  
COMMUNE DE TARTAS  
ARRONDISSEMENT DE DAX

Nombre de Conseillers en exercice : 23  
Nombre de présents : 17  
Nombre de votants : 22  
Date de convocation : 04 avril 2024

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL  
DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
du 10 avril 2024**

--- o0o ---

L'an deux mille vingt-quatre, le dix avril, le Conseil Municipal de la Commune de TARTAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. BROQUÈRES Jean-François, Maire.

**Étaient présents :** MM. BROQUÈRES, LAFOURCADE (a procuration pour M. DELAS), Mme REBECHE, M. GOSSELIN, Mmes COURROS (a procuration pour M. DAUBA), ZELLER (a procuration pour Mme LAPORTE), M. DARRIBEYROS, Mme THIEBLIN, M. BRUEY, Mmes CHAPUIS, GARBAY, M. FAUVEL (a procuration pour Mme GORGES-LANDES), Mmes PARTOUCHE-SEBBAN, HERDUAL, DEGOS (a procuration pour Mme GARRIDO), MM. LAMOTHE, DUBOS.

**Étaient excusés :** M. DAUBA (a donné procuration à Mme COURROS), Mme LAPORTE (a donné procuration à Mme ZELLER), MM. DELAS (a donné procuration à M. LAFOURCADE), MAULNY, Mmes GORGES-LANDES (a donné procuration à M. FAUVEL), GARRIDO (a donné procuration à Mme DEGOS).

Un scrutin a eu lieu, M. DARRIBEYROS a été élu(e) pour remplir les fonctions de secrétaire.

**Séance C**

**Délibération n°1**

**DELIBERATION**

**Rapporteur : M. le Maire**

**Objet : Budget principal Ville – Exercice budgétaire 2024 – Vote du budget primitif**

Il est proposé au vote de l'assemblée, le projet de budget 2024.

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et recettes pour un montant de 4 455 832.29 €.

La section d'Investissement s'équilibre en dépenses et recettes pour 2 022 091.20 € dont restes à réaliser et affectation.

.../...

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département. La présente délibération sera transmise à Mme la Préfète des Landes.



## RAPPORT au CONSEIL MUNICIPAL – AVRIL 2024

### INTRODUCTION – PRESENTATION / PROPOSITION BUDGET 2024

### BUDGET PRINCIPAL VILLE et Budget Annexe

Dans le courant de la deuxième quinzaine de Mars 2024, le 28 mars, le conseil municipal a examiné les comptes de gestion, et comptes administratifs de la commune pour l'année 2023.

De l'examen des comptes de l'année 2023 il en ressort :

- qu'après deux années 2020 et 2021 marquées par la crise sanitaire, l'année 2023 a vu pour l'ensemble des collectivités territoriales une progression des dépenses courantes, principalement des services pour le fonctionnement quotidien que de la masse salariale ;
- dans le même temps, les effets du contexte international et national ont aussi impacté l'évolution de la section de fonctionnement, principalement sur les énergies, fournitures et maintenance des installations.

Aussi, l'année 2024 s'inscrit dans une continuité d'un **contexte contraint** pour les collectivités territoriales de par notamment une inflation durable et une croissance faible en France.

Les dotations de l'Etat ne compenseront pas les évolutions de dépenses enregistrées ces deux dernières années.

L'attention sera donc, pour la ville de TARTAS comme nombre de collectivités, de veiller encore plus à limiter la progression des dépenses des services et à maîtriser les charges de personnel ; tout en répondant aux missions premières de la commune, et au maintien des services à la population.

S'agissant des charges de personnel, tenu compte de l'évolution du point d'indice de ces deux dernières années avec dans le même temps la stabilisation des effectifs entre 50 et 55 agents permettant de maintenir les services du quotidien pour les Tarusates, les deux prochaines années vont voir la mise en place progressive de la protection complémentaire.

Cette réforme nécessaire pour les agents et leur pouvoir d'achat, sera une dépense importante à prendre en compte. Pour rappel, le budget 2024 prendra en compte la prime pouvoir d'achat versée aux agents sur le mois de juin, en application de la délibération du 28 mars 2024.

A partir de ces éléments sur les charges de fonctionnement, au regard aussi des installations d'une commune centre-bourg que l'on doit bien entendre **comme des charges de centralité**, le budget devra composer sur la section de fonctionnement, d'une part avec la faiblesse des produits des services et d'autre part une évolution mesurée de la fiscalité.

**La volonté de la commune est affirmée, pour ne pas augmenter ses tarifs sociaux (cantines scolaires, séjours centre de loisirs...), et maintenir au même niveau les taux de fiscalité, comme en 2020, 2021, 2022 et 2023.**

Dès lors le résultat prévisionnel dégagé entre recettes et dépenses de fonctionnement, après couverture du capital de l'exercice à rembourser, sera complété d'un montant intéressant de FCTVA **témoignant de travaux d'investissement ces deux dernières années** et de subventions significatives.

On note que la commune, membre de l'intercommunalité CCPT, bénéficie outre de l'attribution de compensation (recette de fonctionnement), d'un montant de fonds de concours sur la durée du mandat (recette d'investissement).

Ainsi, 2024 propose, comme présenté en DOB le 28 mars dernier, un programme d'investissement proche des 850 000 à 900 000 €, sans augmentation de la Fiscalité, tout en recherchant les meilleurs financements possibles.

*-Rapport Présentation budget 2024-*

.../...

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département. La présente délibération sera transmise à Mme la Préfète des Landes.



Cette note abordera donc :

- POINT 1 - Un rappel des résultats à fin 2023
- POINT 2 - Les grandes masses de fonctionnement pour 2024
- POINT 3 - Les différents axes du programme d'Investissement pour 2024
- POINT 4 - Les éléments de fiscalité pour un maintien des taux

## POINT 1 – RAPPEL RESULTATS 2023

### RESULTATS à FIN 2023

Recettes de fonctionnement :  
4 298 510.74 €  
Dépenses de fonctionnement :  
3 706 889.47 €  
Résultat fin 2023 :  
**591 621.27 €**

Besoin d'investissement sur Réalisé :  
**- 255 298.66 €**  
Besoin sur Restes à réaliser :  
**3 382.11 €**

Résultat fin 2023 pour 2024 :

**339 704.72 €**

*-Rapport Présentation budget 2024-*

.../...

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département. La présente délibération sera transmise à Mme la Préfète des Landes.



## RETROSPECTIVE FONCTIONNEMENT

<b>Situation comptable multi exercices - COMMUNE DE TARTAS</b>						
<b>Budget des 5 derniers exercices par CHAPITRE</b>						
<b>(Dépenses)</b>						
<b>Code</b>	<b>Libellé</b>	<b>Réalisé 2019</b>	<b>Réalisé 2020</b>	<b>Réalisé 2021</b>	<b>Réalisé 2022</b>	<b>Réalisé 2023</b>
011	Charges à caractère général	984 972,52	832 332,67	907 359,97	1 005 621,79	1 039 176,09
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 763 624,57	1 743 949,77	1 771 664,58	1 923 836,45	2 038 069,51
014	Atténuations de produits	58 658,00	55 038,00	56 993,00	53 354,00	48 996,00
65	Autres charges de gestion courante	416 301,85	335 292,23	419 657,11	425 136,17	458 146,33
66	Charges financières	74 182,69	76 334,76	68 231,53	58 941,42	57 540,01
67	Charges exceptionnelles	995,77	2 535,00	35 881,10	3 784,31	0,00
68	Dotations aux amortissements, aux dépréciations	0,00	2 556,69	2 643,31	0,00	1 169,09
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	50 978,27	43 520,68	77 530,43	150 914,76	63 792,44
	<b>Totaux</b>	<b>3 349 713,67</b>	<b>3 091 559,80</b>	<b>3 339 961,03</b>	<b>3 621 588,90</b>	<b>3 706 889,47</b>
<b>(Recettes)</b>						
<b>Code</b>	<b>Libellé</b>	<b>Réalisé 2019</b>	<b>Réalisé 2020</b>	<b>Réalisé 2021</b>	<b>Réalisé 2022</b>	<b>Réalisé 2023</b>
013	Atténuations de charges	15 061,80	3 564,88	0,00	747,72	27 033,25
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	331 283,40	230 598,56	314 536,84	276 125,35	319 865,18
73	Impôts et taxes	2 831 146,56	2 890 049,38	2 645 946,95	1 116 176,96	1 111 028,04
731	Impositions directes	0,00	0,00	0,00	1 605 878,10	1 726 574,72
74	Dotations, subventions et participations	465 644,62	443 960,71	742 923,21	755 494,14	732 961,50
75	Autres produits de gestion courante	12 904,37	10 226,60	11 109,53	83 346,25	13 948,43
76	Produits financiers	16,98	15,18	14,58	16,35	29,61
77	Produits exceptionnels	9 100,00	3 780,20	19 864,37	6 849,53	14 410,00
78	Reprises sur amortissements, dépréciations et pro	0,00	0,00	0,00	0,00	900,00
002	Excédent de fonctionnement reporté	530 948,95	399 654,69	472 547,66	392 983,31	311 866,12
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	30 097,03	23 476,11	58 399,67	117 185,00	39 893,89
	<b>Totaux</b>	<b>4 226 203,71</b>	<b>4 005 326,31</b>	<b>4 265 342,81</b>	<b>4 354 802,71</b>	<b>4 298 510,74</b>

## RETROSPECTIVE INVESTISSEMENT

<b>Situation comptable multi exercices - COMMUNE DE TARTAS</b>						
<b>Budget des six derniers exercices par CHAPITRE</b>						
<b>(Dépenses)</b>						
<b>Code</b>	<b>Libellé</b>	<b>Réalisé 2019</b>	<b>Réalisé 2020</b>	<b>Réalisé 2021</b>	<b>Réalisé 2022</b>	<b>Réalisé 2023</b>
10	Dotations, fonds divers et reserves	186,24	0,00	0,00	23 044,29	0,00
16	Emprunts et dettes assimilés	364 365,73	373 129,67	337 995,61	341 621,49	258 160,96
20	Immobilisations incorporelles	0,00	17 600,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	83 882,05	16 642,12	15 197,53	9 441,54	213 502,79
21	Immobilisations corporelles	516 198,80	198 063,91	553 405,76	623 760,16	1 393 580,74
23	Immobilisations en cours	536 116,93	44 465,40	18 250,13	185 426,38	0,00
001	Déficit d'investissement reporté	766 222,97	394 584,89	0,00	15 257,67	24 093,08
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	30 097,03	23 476,11	58 399,67	117 185,00	39 893,89
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	39 000,00	100 000,00
	<b>Totaux</b>	<b>2 297 069,75</b>	<b>1 067 962,10</b>	<b>983 248,70</b>	<b>1 354 736,53</b>	<b>2 029 231,46</b>
<b>(Recettes)</b>						
<b>Code</b>	<b>Libellé</b>	<b>Réalisé 2019</b>	<b>Réalisé 2020</b>	<b>Réalisé 2021</b>	<b>Réalisé 2022</b>	<b>Réalisé 2023</b>
10	Dotations, fonds divers et reserves	765 283,79	845 537,97	634 146,11	616 317,78	583 205,06
13	Subventions d'investissement reçues	218 011,75	184 712,14	150 505,80	324 410,91	276 935,30
16	Emprunts et dettes assimilés	844 211,05	100 000,00	0,00	200 000,00	750 000,00
23	Immobilisations en cours	24 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Excédent d'investissement reporté	0,00	0,00	105 808,69	0,00	0,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	50 978,27	43 520,68	77 530,43	150 914,76	63 792,44
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	39 000,00	100 000,00
	<b>Totaux</b>	<b>1 902 484,86</b>	<b>1 173 770,79</b>	<b>967 991,03</b>	<b>1 330 643,45</b>	<b>1 773 932,80</b>

-Rapport Présentation budget 2024-

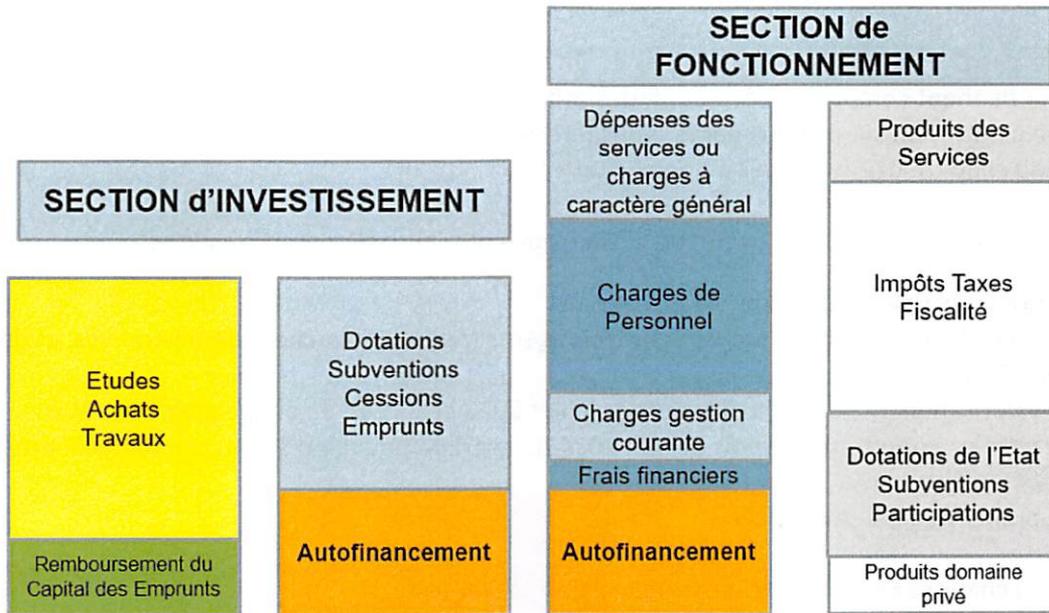
.../...

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département. La présente délibération sera transmise à Mme la Préfète des Landes.



Les éléments de la rétrospective confirment la présentation de la note sur le compte administratif examiné le 28 mars 2023, et de la note du débat d'orientations budgétaires de la même séance.

**Aussi, pour l'année 2024, l'articulation du budget devra reposer sur le schéma ci-dessous :**



## POINT 2 – LES GRANDS MASSES DE FONCTIONNEMENT 2024

### 2-1 Masses des chapitres de fonctionnement de 2022 à 2024

#### Situation comptable multi exercices - COMMUNE DE TARTAS

##### FONCTIONNEMENT CHAPITRE (Dépenses)

Code	Libellé	BP 2022	Réalisé 2022	BP 2023	Réalisé 2023	BP 2024
011	Charges à caractère général	1 040 000,00	1 005 621,79	1 050 000,00	1 039 176,09	1 173 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 950 620,00	1 923 836,45	2 067 800,00	2 038 069,51	2 196 200,00
014	Atténuations de produits	62 000,00	53 354,00	62 000,00	48 996,00	53 000,00
65	Autres charges de gestion courante	492 800,00	425 136,17	465 500,00	458 146,33	444 000,00
66	Charges financières	68 000,00	58 941,42	68 000,00	57 540,01	85 632,29
67	Charges spécifiques	11 000,00	3 784,31	5 000,00	0,00	5 000,00
68	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et	5 000,00	0,00	5 000,00	1 169,09	35 000,00
023	Virement à la section d'investissement	646 000,00	0,00	605 000,00	0,00	394 000,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	40 000,00	150 914,76	40 000,00	63 792,44	70 000,00
	<b>Totaux</b>	<b>4 315 420,00</b>	<b>3 621 588,90</b>	<b>4 368 300,00</b>	<b>3 706 889,47</b>	<b>4 455 832,29</b>

#### Situation comptable multi exercices - COMMUNE DE TARTAS

##### FONCTIONNEMENT CHAPITRE (Recettes)

Code	Libellé	BP 2022	Réalisé 2022	BP 2023	Réalisé 2023	BP 2024
013	Atténuations de charges	1 000,00	747,72	1 000,00	27 033,25	10 000,00
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	401 500,00	276 125,35	405 287,88	319 865,18	419 920,57
73	Impôts et taxes	1 114 780,00	1 116 176,96	1 115 486,00	1 111 028,04	1 112 834,00
731	Impositions directes	1 572 432,00	1 605 878,10	1 701 188,00	1 726 574,72	1 779 066,00
74	Dotations et participations	792 390,00	755 494,14	792 252,00	732 961,50	764 387,00
75	Autres produits de gestion courante	10 000,00	83 346,25	10 200,00	13 948,43	3 000,00
76	Produits financiers	20,00	16,35	20,00	29,61	20,00
77	Produits spécifiques	314,69	6 849,53	1 000,00	14 410,00	1 000,00
78	Reprises sur amortissements, dépréciations et prov	0,00	0,00	0,00	900,00	900,00
002	Excédent de fonctionnement reporté	392 983,31	392 983,31	311 866,12	311 866,12	339 704,72
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	30 000,00	117 185,00	30 000,00	39 893,89	25 000,00
	<b>Totaux</b>	<b>4 315 420,00</b>	<b>4 354 802,71</b>	<b>4 368 300,00</b>	<b>4 298 510,74</b>	<b>4 455 832,29</b>

-Rapport Présentation budget 2024-

.../...

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département. La présente délibération sera transmise à Mme la Préfète des Landes.



## Commentaires sur la section de fonctionnement 2024 :

### DEPENSES

S'agissant du chapitre 011 « dépenses des services » :

Ce chapitre passe de 1 050 000 à 1 173 000 €. On trouve des ajustements à la marge sur les fournitures diverses qui tiennent compte de l'évolution des prix sur an, mais surtout un crédit de 40 000 € concernant une facture d'entretien sur réseaux par le sydec (arrivée fin 2023 et payée sur début 2024).

S'agissant du chapitre 012 « charges de personnel » :

Ce chapitre passe de 2 067 800 à 2 196 200 €. On trouve plusieurs éléments, à savoir :

- Outre le GVT classique, pour 50 à 55 agents
- Le recrutement en année pleine pour trois agents (Agent démarches administratives, et deux agents sur CTM)
- La valorisation du point d'indice du 1<sup>er</sup> juillet 2023 de 1,5 %, en année pleine sur 2024
- La prise en compte sur le mois de juin 2024 de la prime pouvoir d'achat, comme délibéré le 28 mars 2024
- La prime mobilité revalorisée

S'agissant du chapitre 65 « autres charges de gestion courante » :

Ce chapitre passe de 465 500 à 444 000 €. Il tient compte de la stabilisation de la participation à l'école privée, et on trouve le maintien de subventions à savoir :

- CCAS soit 10 000 €
- Régie des fêtes et animations soit 85 000 €
- Aide aux associations soit 100 000 € S'agissant des charges financières, le montant tient compte de l'emprunt contracté en 2023 pour les différents travaux réhabilitation centre-ville et aménagements de la plaine des sports.

### RECETTES

La masse totale des recettes de fonctionnement s'élève à 4 455 000 €, tenant compte de la reprise de l'excédent constaté fin 2023 pour **339 704.72 €**, des produits des services dans la continuité de 2023, mais surtout de la fiscalité.

Sur ce dernier point, pour rappel l'état a revalorisé les bases de 3,9 % en 2024 pour toutes les collectivités, ce qui donne un produit pour la commune de **2 082 087 €**. (Etat 1259 ci-dessous, page 8 du présent rapport).

On notera que les montants des dotations ont été communiquées et sont en légère augmentation par rapport à 2023.

### AUTOFINANCEMENT

Dès lors, à partir d'une masse de recettes prévisionnelles de 4 455 000 €, et tenu compte des dépenses prévisionnelles, le montant de l'autofinancement au chapitre 023 de la section de fonctionnement sera de **394 000 €**. Montant en diminution par rapport à 2023, ce qui montre l'impact des augmentations sur les dépenses des services en année pleine. Toutefois, ce montant reste suffisant pour couvrir le remboursement en capital de l'exercice 2024, estimé à un peu moins de **310 000 €**.

*-Rapport Présentation budget 2024-*

.../...

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département. La présente délibération sera transmise à Mme la Préfète des Landes.



## 2-2 Masses d'investissement et principaux montants

### 2-2-1 Rappel des restes à réaliser, besoin d'investissement fin 2023, et affectation des résultats

Au titre des restes à réaliser de fin 2023, on note :

- Pour les dépenses d'équipement un montant de 545 792.54 €
- Pour des recettes de restes à réaliser de 549 174.65 €

A ces restes à réaliser on compte le besoin sur investissement au terme de 2023 à couvrir et qui tient compte de l'affectation des résultats, le tout pour un total dépenses recettes de 801 091.20 €

RAR DEP FIN 2023 Compte 20, 21, 23	545 792,54	RAR REC FIN 2023 Ajustement sur 1068	549 174,65
001 besoin sur inv réalisé 2023	255 298,66	Ajustement sur 1068 (réalisé et rar)	251 916,55
TOTAL DEP	801 091,20	TOTAL REC	801 091,20
		solde rec moins dep :	-
		total du 1068	251 916,55

## POINT 3 – BUDGET 2024 GRANDES MASSES D'INVESTISSEMENT Budget 2024

### 03-1 principaux montants de dépenses d'investissement hors dépenses d'équipement

Les principaux montants sont :

- Remboursement du capital de la dette 310 000
- Remboursement à l'EPFL terrain St-Paul 6 000
- Taxe d'aménagement à CCPT zone éco. 23 000
- Travaux en régie de l'exercice 25 000
- Etalement des charges SDIS caserne 6 000

Soit un montant de **370 000**

### 3-2 principales recettes d'Investissement

Les principales recettes d'investissement hors dépenses d'Equipement :

- Fonds de compensation de la TVA 137 000
- Taxe d'Aménagement 20 000
- Dotations aux amortissements 70 000
- Virement du fonctionnement 394 000

Soit un montant de **621 000**

*-Rapport Présentation budget 2024-*

.../...

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département. La présente délibération sera transmise à Mme la Préfète des Landes.



### Recettes complétées par des Subventions, Fonds de concours et emprunt

- DETR, Fonds verts	120 000
- Fonds de concours de la CCPT	205 000
- Emprunt de l'année 2024	275 000

Soit un montant de **600 000**

**SOIT, à partir de recettes d'investissement de 1 221 000 €, tenu compte de dépenses d'investissement d'un montant de 370 000 €, il reste un montant pour les dépenses d'Equipement de 851 000 €**

**3 – 3 le programme de dépenses d'investissement de 2024, soit 851 000 €**

Pour 2024, les dépenses d'Equipement comme détaillé dans la maquette du budget en pièce jointe, pourrait se détailler comme suit :

**1) TIENNENT COMPTE d'engagements déjà délibérés par l'assemblée délibérante, et engagements du programme du mandat, à savoir :**

- Continuité de l'opération Réhabilitation réseaux et voiries du centre-ville de TARTAS  
*Selon délibérations des années 2021 à 2023*
  - o CALMETTE HIBE OROPE INDUSTRIE JULES-FERRY 2021 à 2025
    - Programme assainissement 2024 **190 000 €**
    - Travaux assainissement SYDEC orope **8 000 €**
  
- Programme de voirie par an, engagement sur 5 ans
  - Programme 2024 **100 000 €***Selon délibération AP'CP sur cinq ans*
  
- Programme de trottoirs et accessibilité, parcours de la personne
  - Programme 2024 **20 000 €***Selon délibération AP'CP sur cinq ans*
  
- Programme et abords site d'OUS PINS
  - o Confortement berges, aménagements divers, jeux et plantations
    - Programme 2024 **5 000 €**
  
- Programme ampoules SYDEC
  - Programme 2024 **60 000 €***Selon délibération en lien avec le programme « Maîtrise des énergies »*

*-Rapport Présentation budget 2024-*

.../....

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département. La présente délibération sera transmise à Mme la Préfète des Landes.



**2) PRENNENT en compte les réflexions, et dossiers des dernières commissions des travaux, mais aussi des différentes commissions municipales, et propositions des services**

Aux engagements et dossiers rappelés ci-dessus, une enveloppe de **468 000 €** va donc permettre, de prendre en compte différents projets liés :

- A des aménagements parkings, terrains
- Achats divers de matériels, outillages, et projets des services
- Lancement d'études, et ou programmation d'AP'CP

Dès lors le budget 2024, s'établira sur un programme de 851 000 € ( 383 000 et 468 000 €), financé par autofinancement, fonds de concours, et subventions.

**POINT 4 – LES ELEMENTS de FISCALITE pour un maintien des taux en 2024**

La commune n'augmentera pas ses taux de fiscalité en 2024. Etat 1259 ci-dessous

**MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE DES FINANCES ET DE LA SOUVERAINETÉ INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE**

COMMUNE : 313 TARTAS  
ARRONDISSEMENT : 40 DAX  
TRÉSORERIE OU SGC : SGC DE DAX

N° 1259 COM (1)

**TAUX**

**FDL**

2024

**ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2024**

**I – RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2024**

Taxes	Bases d'imposition effectives 2023 2023 1	Taux de référence 2024 2	Taux plafonds 2024 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2024 4	Produits référence (col. 4 x col. 2) 2024 5	Taux votés 2024 6	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 2024 7
Taxe foncière bâtie (TFB)	4 350 878	38,74	95,55	4 516 000	1 749 498		
Taxe foncière non bâties (TFNB)	99 567	45,71	135,00	104 800	47 904		
Taxe d'habitation (TH)	496 903	13,28	52,36	420 900	55 895		
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>		
<b>Total</b>					<b>1 853 297</b>		

Taxe	Bases d'imposition effectives 2023	Taux de référence de TH 2024	Taux de majoration 2023	Bases d'imposition prévisionnelles 2024	Produit référence (col. 4 x col.2 x col.3) 2024	Taux de majoration voté 2024	Produit attendu (col. 4 x col.6 x taux TH voté 2024)
Majoration de taxe d'habitation (MTHS)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales) 8	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9) 10	Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.	Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2024, cochez la case <input type="checkbox"/>
Taxe foncière bâties (TFB)	Produit total souhaité			
Taxe foncière non bâties (TFNB)	1 853 297	= 1,000000		
Taxe d'habitation (TH)	1 853 297			
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	Produit total de référence (total colonne 5)			

**II – RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2024**

TVA	IFER / PYLÔNES	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total 11
	0			407 889	45 925	96 227	- 321 231	228 790

**III – TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2024**

Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7)	1 853 297	+	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	228 790	=	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2024	2 082 087
--	-----------	---	--	---------	---	---	-----------

À MONT DE MARSAN  
Le 11 MARS 2024  
Pour la Direction des Finances publiques,  
PASCAL ANOULIES  
DIRECTEUR DEP. DES FINANCES

Le TARTAS  
Pour la Préfecture,

Feuillet à compléter et à retourner systématiquement à la Préfecture et au service de fiscalité directe locale accompagné d'une copie de l'acte de délibération de vote des taux.

-Rapport Présentation budget 2024-

.../...

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département. La présente délibération sera transmise à Mme la Préfète des Landes.



## CONCLUSION

Plus généralement :

Outre la non augmentation des taux de fiscalité en 2024, ce budget prévoit une continuité des investissements sur la commune, au service des habitants, répondant aussi aux missions obligatoires d'une commune ville centre-bourg et chef-lieu de canton.

- Les charges de personnel reposent sur un effectif entre 50 et 55 agents, qui tient compte notamment :
  - o De l'arrivée d'un agent supplémentaire en 2023, sur l'Administration
  - o Du renforcement de deux agents au sein du Centre technique municipal depuis octobre 2023
  - o De l'adaptation des effectifs en personnel au sein du service EASA, selon les activités ou évolution des effectifs groupe scolaire ou de l'accueil de loisirs sans hébergement.
- Les charges des services sont en évolution, prenant en compte le niveau de l'inflation et les fortes évolutions des prix des fournitures notamment.
- Le soutien aux associations est maintenu tant par l'attribution des subventions que la mise à disposition de locaux et matériels.
- Le versement de subventions au CCAS et à la Régie des fêtes dans la continuité de 2023.
- **Avec une épargne positive**, le programme d'investissement est dans la continuité des prévisions sur la mandature, au regard d'une dette mesurée et qui ne comporte pas d'emprunts à risque.

*-Rapport Présentation budget 2024-*

.../....

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département. La présente délibération sera transmise à Mme la Préfète des Landes.



## BUDGET ANNEXE REGIE DES FETES ET ANIMATIONS

Dans la continuité du débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu le 28 MARS 2024, et comme suite aux différentes réunions du Conseil d'Exploitation de la Régie des Fêtes et animations, les grandes masses du budget 2024 se décomposent comme suit :

### Equilibre du Budget

		Fonctionnement		Investissement	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
2	Résultats antérieurs (a)	(D002) 0,00	(R002) 21 546,35	(D001) 0,00	(R001) 0,00 (R1068) 0,00
0	Restes à réaliser (b)	0,00	0,00	0,00	0,00
2					
3	Total des crédits de l'exercice antérieur (c = a + b) <i>Déficit / excédent</i>	0,00	21 546,35	0,00	0,00
2	Propositions 2024 (Hors 020 - 022) (d) <i>Déficit / excédent</i>	107 546,35	86 000,00	0,00	0,00
0		21 546,35			
2	Total 2023 + propositions 2024 (e = c + d) <i>Déficit / excédent</i>	107 546,35	107 546,35	0,00	0,00
3					
+	Opérations d'ordre de section à section (f)	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section (g) <i>Déficit / excédent</i>	0,00	0,00	0,00	0,00
0					
2	Total du budget (h = e + f + g) <i>Déficit / excédent</i>	107 546,35	107 546,35	0,00	0,00
4					
	Pour info 020 - 022	0,00		0,00	

Des recettes totales de 107 546.35 €

Dont subvention d'équilibre de la commune de 85 000 € et autre subvention de 1 000 €

-Rapport Présentation budget 2024-

.../...

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département. La présente délibération sera transmise à Mme la Préfète des Landes.



<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>C2</b>

### RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	91 000,00	0,00	86 000,00	86 000,00	86 000,00
75	Autres produits de gestion courants (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>91 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>86 000,00</b>	<b>86 000,00</b>	<b>86 000,00</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>91 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>86 000,00</b>	<b>86 000,00</b>	<b>86 000,00</b>
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>91 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>86 000,00</b>	<b>86 000,00</b>	<b>86 000,00</b>
+						
<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>						<b>21 546,35</b>
=						
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>						<b>107 546,35</b>

-Rapport Présentation budget 2024-

.../...

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département. La présente délibération sera transmise à Mme la Préfète des Landes.



Une masse de dépenses de 107 546.35 € pour les différentes animations de l'année :

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>C2</b>

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	98 486,49	0,00	99 546,35	99 546,35	99 546,35
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	8 000,00	0,00	8 000,00	8 000,00	8 000,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'étus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>106 486,49</b>	<b>0,00</b>	<b>107 546,35</b>	<b>107 546,35</b>	<b>107 546,35</b>
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>106 486,49</b>	<b>0,00</b>	<b>107 546,35</b>	<b>107 546,35</b>	<b>107 546,35</b>

023	Virement à la section d'investissement (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

<b>TOTAL</b>	<b>106 486,49</b>	<b>0,00</b>	<b>107 546,35</b>	<b>107 546,35</b>	<b>107 546,35</b>
--------------	-------------------	-------------	-------------------	-------------------	-------------------

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>107 546,35</b>
--	-------------------

Le budget de la régie s'inscrit dans la dynamique de 2023, avec les différentes animations de l'année :  
Carnaval, Fête du lac, Fête de la Musique, Fêtes locales,  
Jeudis d'été, Octobre Rose, Animations de fin d'année

-Rapport Présentation budget 2024-

.../...

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département. La présente délibération sera transmise à Mme la Préfète des Landes.



Il est proposé à notre assemblée d'adopter le projet de budget 2024 de la Ville de TARTAS.

**Après en avoir délibéré**

**Où l'exposé du rapporteur**

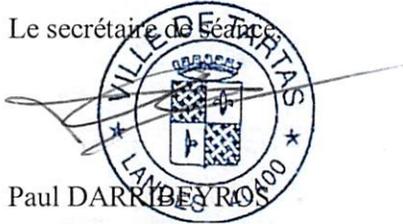
**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**A la majorité avec 4 voix contre**

**DONNE un avis favorable au projet de budget 2024 de la Ville de TARTAS.**

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance



Paul DARRIBES ROUS

Le Maire,



Jean-Benoît PROQUÈRES